

Décision

Générale

colonial

Décision n° 258 nommant une Commission chargée de procéder à l'adjudication des travaux de construction d'un Poste de Police.

n° 258

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 août 1906

Numéro JO
n° 118 du 01/09/1906

Date du numéro
1 septembre 1906

TEXTE INTÉGRAL

une Comimission composée de : MM. Le Secrétaire Général, Président : de Nas de Touris, chef du Bureau des Finances : Rizzo, chef du service des Travaux Publics, p. i, Séré, Commis des Affaires Indigènes ffons. de Chef du 1 bureau du Secrétariat Général ; se réunira le 23 août 1906, à huit heures et demie au Secrétariat Général pour procéder à l'adjudication des travaux de construction d'un poste de Police au village indigène.